

formulé vivement ses griefs ne revendique d'une manière également vive ses droits. Les yeux des cultivateurs sont dessillés, et ceux-ci sont alarmés de la situation en perspective. Ces questions s'imposeront bientôt à l'attention du parlement non-seulement de la province, mais de la Confédération."

Voilà la déclaration que le premier ministre a faite dernièrement au sujet de la condition de cette province, mais nous n'en avons pas entendu dire un seul mot, ni dans le discours qui nous a été fait, ni dans les remarques des honorables messieurs qui ont indiqué le cours général de la discussion pour cette session. Nous savons que le système d'administration de cette province — une partie spéciale de son système administratif — n'a pu être efficacement critiqué durant la dernière session parce que les documents demandés n'ont pas été produits.

Je veux parler des documents se rattachant à la cessation de la vente de terrains dans la partie sud du Manitoba. On les a demandés, et ils nous ont été promis, mais la Chambre ne les a pas encore eus, et, par conséquent, il était impossible d'engager dans une discussion sur ce sujet. Il suffit de dire que cette décision a été révoquée, et qu'à une époque très récente on a changé la politique qui avait décrété, de la manière la plus inopportune et la plus préjudiciable, que l'on arrêterait l'établissement des terres de la partie sud du Manitoba.

J'ai remarqué que les journaux amis du gouvernement qui nous fournissent ordinairement les informations ont approuvé chacun de ces arrangements. Lorsque la vente des terres comprises dans la partie sud du Manitoba et la zone d'un mille a été close, c'était une décision sage et digne d'hommes d'Etat. Lorsqu'on a essayé de vendre ces terres, aux enchères publiques, c'était également sage, digne d'hommes d'Etat et opportun.

Mais lorsqu'on a révoqué la décision décrétant que la vente de ces terres serait arrêtée; lorsqu'on a aboli le système de la vente, et qu'on l'a ensuite remis en vigueur, c'était la chose la plus sage, la plus patriotique, et la plus sensée. Je crois qu'il en était ainsi. Mais il me semble que les honorables ministres sont faciles à contenter si, avec ces diverses politiques appliquées dans le cours de quelques mois à peine, ils sont également satisfaits à mesure que chacune d'elle est soumise.

Le système, M. l'Orateur, n'a pas duré longtemps, mais il a duré suffisamment pour faire beaucoup de mal. Il s'était établi sur les *homesteads* du sud du Manitoba un grand nombre de personnes qui avaient droit d'attendre que cette région serait constamment ouverte à la colonisation; qui avaient lieu d'espérer que les terres avoisinantes seraient ouvertes à ceux qui voudraient prendre un *homestead*; qui s'étaient dirigées de ce côté dans cette attente; qui s'étaient mises en communication avec des amis pour les engager à venir les rejoindre, et qui, lorsqu'on arrêta l'établissement des réserves, furent désappointées dans leur attente, comme le furent ceux qui étaient allés les rejoindre. Il n'a été donné aucune explication de cette mesure.

Je crois que ce pays a droit à une explication, parce que je suis d'avis que ce sera l'une des causes principales des difficultés au Nord-Ouest, et qu'il en résultera un marasme qui durera beaucoup plus longtemps que n'a duré le système même.

D'autres difficultés attiraient l'attention des habitants de cette province, et ont attiré l'attention des autorités constituées de cette partie de la province qui s'étend au delà des limites du Manitoba. Nous nous sommes plaints de la politique impliquant la cessation de l'établissement des terres par les arrangements extravagants qui ont été faits quant à l'étendue de terres concédées à diverses sociétés de colonisation. Nous avons signalé le fait que l'honorable monsieur avait été à maintes reprises informé que les arrangements donnaient pratiquement ce résultat, savoir: les compagnies s'arrogeaient sous une forme ou sous une autre et exerçaient d'une manière ou d'une autre

—elles ne s'occupaient pas que ce fût avec ou sans autorisation de la loi—une sorte de contrôle ou de rétention sur ces terres qui, disait-on, continuaient d'être ouvertes à ceux qui voulaient un *homestead*, et cela a nui beaucoup plus à l'établissement du pays que ne le disent les honorables ministres. Ce n'est pas très longtemps après l'adoption de cette politique que le gouvernement l'a aussi lui-même abandonnée. Il n'y a que quelques mois, je crois, qu'un arrêté du conseil a été rendu, suspendant la concession de nouvelles terres pour des fins de colonisation; et nous savons que la plupart des sociétés qui avaient été formées ont complètement échoué. Mais là aussi leur politique et l'ouverture qui s'en est suivie de ces terres à l'établissement ou leur mise en vente, n'ont pas empêché qu'il se soit produit un mal, parce qu'à une époque où beaucoup de gens portaient leurs regards vers ce pays et y plaçaient leurs espérances, et lorsqu'il existait un désir fortement accentué d'y faire des établissements, des difficultés furent semées sur les pas des colons, et le progrès du pays fut sérieusement entravé. J'ai dit que les autorités constituées du Nord-Ouest ont protesté contre la conduite des compagnies qui étaient entrées en opération active, et je crois qu'un nombre des griefs qui furent soumis au gouvernement il en a été formulé un par le conseil du Nord-Ouest relativement au fonctionnement du système et aux opérations d'une compagnie en particulier.

Il y avait d'autres sujets de mécontentement dont nous avons aussi parlé. Nous avons signalé le fait que celui qui s'établirait dans ce pays, bien qu'à son arrivée il dût regarder comme faisant partie de ses dépenses nécessaires, comme faisant partie de son placement, les frais de transport et les dépenses incidentes nécessitées par un premier établissement, que celui-là éprouverait néanmoins, en général, de graves embarras par suite de ces dépenses nécessaires; que dans ce pays qui offre au colon le grand avantage de pouvoir labourer sans autres travaux préliminaires, il y a, dans les commencements, d'autres dépenses à encourir, dépenses résultant de la construction des bâtiments, clôtures, etc., et qui devait jusqu'à un certain point être mises en face de cet avantage, et que l'éloignement du pays, les frais de transport, de même que ces dépenses premières demandaient certainement la plus sérieuse considération de la part des autorités qui croyaient, comme cette Chambre en grande partie le croit, à mon avis, comme je suis d'opinion que le pays le croit, que le véritable intérêt du pays se trouve dans l'établissement, le plus tôt possible, du Nord-Ouest, par une population agricole active, industrielle, prospère et satisfaite de son sort. Nous avons fait remarquer que le colon rencontrerait sur son chemin des embarras financiers, et cependant, en dépit de ces embarras, quelque grands qu'ils fussent, accompagnés du fardeau des impôts qui pesaient sur lui, le gouvernement a augmenté ceux-ci à la dernière session.

Il y avait en outre la difficulté se rattachant au désaveu des chartes octroyées aux compagnies de chemin de fer par la législature provinciale dans les limites de l'ancienne province du Manitoba, lequel, comme je l'ai déjà signalé plus d'une fois, est, à mon avis, une atteinte aux droits qu'à la province comme faisant partie de la Confédération, désaveu qui n'est pas nécessitée par le contrat de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et qui est contraire à la déclaration expresse faite à ce sujet lorsque le contrat a été approuvé par la Chambre. Cette difficulté, cet obstacle à s'adresser ailleurs que le gouvernement a interposé, a eu cet effet que les habitants de cette province ont aujourd'hui les yeux tournés du côté de la baie d'Hudson, et qu'ils aimeraient, qu'ils désirent même voir leurs frontières reculées et leurs lourdes obligations augmentées par le gouvernement et le parlement, sur la foi et le crédit de la population d'une nouvelle province luttant déjà contre des difficultés considérables et inhérentes à l'établissement d'un nouveau pays, afin qu'une voie ferrée soit construite jusqu'à cette baie et qu'ils puissent s'assurer, de cette manière, un moyen quel-